



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROJET D'ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2025

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du rapport financier 2024 et rapport de l'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2025
- 1.5 Congrès de la FQM
- 1.6 Appui au projet QADA en faveur des aînés et des clubs FADOQ
- 1.7 Dépôt du bordereau de correspondance de juin 2025

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de juin 2025
- 2.2 Programmation TECQ 2024-2028 version 1
- 2.3 Période de questions (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies - MRC de Mékinac

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Mandat pour l'asphaltage de divers tronçons

5 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1 Projet de regroupement de l'OMH de la ville de Shawinigan, de l'OMH de Mékinac, de l'OMH du lac Saint-Pierre et de l'OMH Anna-Milot
- 5.2 Programme de soutien au transport adapté (PSTA)



6 AUTRES SUJETS

6.1 Varia

6.2 Point d'information du Maire

6.3 Période de questions

6.4 Levée de l'assemblée

Le contenu définitif de l'ordre du jour est décidé par le conseil municipal en séance. Les personnes élues peuvent donc modifier l'ordre du jour d'une séance ordinaire du conseil jusqu'à son adoption.